



Collectif de Soutien aux Sans-Papiers du Trégor-Goëlo (182)

Compte-rendu de la réunion du lundi 5 novembre 2018, 20 h 30

«Espace Sainte Anne»

Présent(e)s : 25 - Excusé(e)s : 5

Ordre du jour

1. Point sur les dossiers
2. Aides ponctuelles/finances
3. MNA
4. Festivités : théâtre, réveillon solidaire, à venir ...
5. Coordination régionale : suites
6. Logement
7. Questions diverses

1. Point sur les dossiers

- Mme Babouana : son dossier n'est pas suivi par le CSSP, mais par l'ASTI de Saint-Brieuc. Elle réside à Lannion, aussi l'avons-nous, néanmoins, secourue afin qu'elle puisse se rendre à un rendez-vous avec un avocat de Rennes (recours contre une OQTF devant le TA de Rennes)
- Omar : en résidence à Brest (formation), tente un recours devant le TA de Rennes, comme suite à un refus de visa pour son épouse;
- X (Iranien) : Dossier pour Titre de séjour (TDS) en cours «Vie privée et familiale» et demande d'asile, en parallèle.
- X (Chinoise) : personne vulnérable et sous influence, qui vit en France depuis un certain temps, sans TDS.
- Mamadou : à présent jeune majeur, il va bénéficier d'un TDS, la semaine prochaine. Comme convenu, le Samida* contribuera, pour 50 %, aux frais de délivrance du titre

* Service d'accueil des Mineurs isolés demandeurs d'asile

*Allocation pour Demandeur d'Asile

2. Aides ponctuelles/Finances

Les aides suivantes ont été décidées en réunion :

- Loyer d'Y : 209,41 € et 100 € d'aide pour le mois,
- Idriss : 209,41 € et 100 € d'aide pour le mois, +50 € (Timbres fiscaux pour chaque personne déposant un titre de séjour à la Préfecture)
- Mamadou : 184 €

Un nécessaire rappel des règles d'attribution des aides financières apportées par le CSSP aux sans-papiers s'impose :

- s'agissant des demandeurs d'asile, qui perçoivent l'ADA*, l'apport du Collectif est peu élevé (possibilité de travailler encore bien théorique) et les TDS sont gratuits.
- les demandeurs de TDS ne perçoivent aucune allocation, aussi l'aide du CSSP est versée à compter du dépôt de la demande de TDS en préfecture jusqu'à la conclusion de la procédure : aides alimentaires, transports, traductions, coût des titres...

En caisse, actuellement : 12 419 €. À noter que nous avons récemment été destinataires d'un don de 2 200 € par une association locale d'accompagnement.

Comme chaque année, un appel aux dons (défiscalisés à 66%) sera prochainement diffusé : presse locale, site web, liste de diffusion,... (Pour mémoire, cette campagne permet de récolter entre 5 et 6000 €).

3. MNA

Une réunion de la commission MNA, élargie aux groupes de Penvénan et Ploubazlanec, est prévue, afin de préparer la rencontre avec M. Sorgniard, en novembre.

4. Festivités

- Le 18/11, 16 h, à Trégastel, au Palais des Congrès, représentation de la pièce «Ce rien entre nous» (d'après «Femmes du monde» de Titouan Lamazou) Tarifs : 8 € et 4 € pour chômeurs, étudiants, jeunes de 12 à 18 ans ...

APPEL À TARTES : une vente de gâteaux est prévue Merci d'apporter vos succulentes préparations à la salle de Trégastel, à partir de 15 h 00

- L'association «Le Bon Cap» propose, avec la coopération d'autres associations locales, l'organisation d'un réveillon solidaire le jeudi 27 décembre, sous chapiteau, à proximité du centre social de Ker Uhel. *A priori*, le CSSP s'y associera, mais des précisions complémentaires sont attendues de la part des organisateurs.
- À venir :
 - Vide- grenier le 24 mars 2019
 - Concert de Sunyata E. B. : date & salle restant à définir
 - Formation avec un avocat ou un juriste

5. Coordination régionale : suites

La **manifestation nationale** (mais déclinée régionalement) prévue le 24/11/2018 est **reportée au 2 février 2019 à Rennes**. La mobilisation reste à mettre en place par chaque collectif ou organisation associé à cette action, à l'aide, par exemple, de l'appel, diffusé par @, le 03/11, par Philippe V. La prochaine coordination, prévue le samedi 15/12 à Douarnenez, sera l'occasion de préciser les contours de cette action.

6. Logement

Les statuts de l'association «Jamais sans toit en Trégor» seront déposés prochainement (Son fonctionnement est expliqué dans le compte-rendu du 4 juin 2018)

Question : de quelle manière le Collectif désire-t-il être associé à cette initiative :

- en qualité de personne morale (membre associé) ?
- membre de droit ?
- uniquement à titre individuel par les participants du CSSP intéressés ?

Après discussion, la tendance, parmi l'assemblée, est plutôt de privilégier cette solution, ce qui n'empêche pas que le soutien du CSSP à la réussite de cette action est acquis et sera rendu public.

7. Questions diverses

Le Collectif a été informé de la situation de Kareem, Soudanais du Darfour, demandeur d'asile, qui a été employé par un serriste local durant le mois de juillet, sans réussir être payé. Bien entendu, le CSSP va se saisir du dossier et agir en conséquence.

RAPPEL – DÉPÔT DES JOURNAUX

Isabelle Métayer a gentiment proposé d'héberger 3 grands containers dans la **cour de la brasserie de Kerampont**, sise rue de Kerampont (à droite, après le feu, dans le sens montant). Accès et manœuvre possibles pour tout véhicule.

Dépôt le vendredi de 16 h à 19 h

Prochaine réunion ordinaire du Collectif

**Lundi 03/12/2018, 20 h 30
à l'Espace Sainte-Anne**

ATTENTION!